



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 21/07/2009

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Séance du lundi 20 juillet 2009***  
**D - 20090385**

***Aujourd'hui Lundi 20 juillet Deux mil neuf, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

## **Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI (*absent de 17 h20 à 20 h*), M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Nicole SAINT ORICE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER, Melle JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN,

## **Excusés :**

Mme Anne Marie CAZALET, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-François BERTHOU, M. Nicolas BRUGERE,  
Mme Natalie VICTOR-RETALI,

***Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la  
HALDE pour la lutte contre les différentes formes  
discrimination.***

Mme Anne BREZILLON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Lors du débat d'orientations budgétaires, la Ville a confirmé l'objectif prioritaire de promotion de l'égalité de traitement de la diversité tant auprès du grand public qu'au sein de ses propres services.

Depuis plusieurs années la Ville a pris un certain nombre d'engagements qui se sont traduits par une politique d'accueil et d'ouverture en direction des différentes composantes de la population bordelaise, et de promotion de la citoyenneté :

- la signature du Plan de Prévention Rive-droite contre la discrimination ethno-raciale
- la signature de la Charte de la Diversité.

En direction des publics et en liaison étroite avec les partenaires institutionnels, associatifs et socio-économiques locaux, la Ville a mis en place dès 2005 le Cobade (Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité) qui est aujourd'hui une instance reconnue des acteurs au sein de la COPEC (Commission pour la promotion de l'égalité et de la citoyenneté) en Gironde.

La Ville conforte sa mission de veille et de prévention par le soutien que nous apportons à la régie de quartier « Habiter Bacalan » et à l'Association des centres d'animation des quartiers de Bordeaux dont les correspondants de quartiers ont été sensibilisés à cette thématique grâce à notre partenariat avec l'Agence nationale de cohésion sociale et de l'égalité des chances (ACSE).

Elle agit également grâce également au soutien apporté aux associations locales de lutte contre toutes les formes de discriminations ou d'accès aux droits (Licra, Sos racisme, Ni putes, Ni Soumises, Alifs, Infos Droits...).

Deux outils accompagnent cette réflexion et cette mise en oeuvre : le Conseil de la Diversité et le Cobade (Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité)

En interne, la Ville a initié dès 2006, des journées de sensibilisation et de formation à la lutte contre toutes les formes de discrimination en partenariat avec le CNFPT qui ont mobilisé un nombre significatif d'agents.

Pour concrétiser au quotidien les principes et ces valeurs de non-discrimination et de promotion de l'égalité, la Ville de Bordeaux a inscrit cette préoccupation, sous des modalités et formes diverses au coeur de l'élaboration et de la mise en oeuvre de nos grands projets : l'Agenda 21, le Projet urbain, et le nouveau Projet social 2009-2012.

Aujourd'hui, la Ville entend poursuivre son engagement tant vis-à-vis du grand public dans le cadre du dispositif « Ré-veille » du Cobade que dans une démarche de qualification de ses services, et de gestion des ressources humaines de la Ville, et la sensibilisation et la communication à destination du grand public : c'est l'objet de la convention de partenariat avec la Halde dont le projet de convention ci-joint a reçu l'accord du Collège de la Halde.le 15 juin dernier.

Cette convention vient formaliser des relations et des collaborations qui existent déjà entre la Direction de la promotion de l'égalité de la Halde, les correspondants locaux de la Halde et nos services. Elle est également une déclinaison locale de la Convention de la Halde avec l'Association des maires des grandes villes (AMGVF) dont la Ville de Bordeaux est membre.

Cette convention n'a pas nécessairement d'implications financières supplémentaires. Elle sert davantage à l'auto-évaluation des pratiques professionnelles et des outils déjà existants, et dans le cadre des lignes budgétaires déjà ouvertes.

L'accompagnement, éventuellement financier des actions, de la mise en œuvre de certaines actions de diagnostics ou de formation se fera avec le soutien de l'Agence nationale de cohésion sociale et de l'égalité des chances.

La Ville de Bordeaux et la Halde ont donc convenu de s'engager dans un partenariat visant :

- d'une part à conduire des actions répondant aux objectifs communs de promotion de l'égalité, de prévention, de veille et d'action contre les discriminations en direction du grand public bordelais ;
- d'autre part à mesurer une action spécifique en ce sens au sein des services municipaux.

Dans ces objectifs, une convention de partenariat a été élaborée, jointe en annexe. Il vous est proposé d'approuver cette convention.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 20 juillet 2009

P/EXPEDITION CONFORME,

**Mme Anne BREZILLON**  
**Adjoint au Maire**



HAUTE AUTORITÉ DE LUTTE CONTRE LES DISCRIMINATIONS ET POUR L'ÉGALITÉ

Délibération n°2009-248 du 15 juin 2009

Le Collège :

Vu la loi n°2004-1486 du 30 décembre 2004 portant création de la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité ;

Vu le décret n°2005-215 du 4 mars 2005 relatif à la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité,

Sur proposition du Président,

Décide :

Le Collège de la haute autorité adopte la convention de partenariat entre la haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité et la Ville de Bordeaux, annexée ci-après.

*Le Président*

Louis SCHWEITZER

**Convention de partenariat entre la Ville de Bordeaux et la Haute autorité de lutte  
contre les discriminations et pour l'égalité.**

ENTRE

la Ville de Bordeaux, Hôtel de Ville, Place Pey-Berland, 33077 Bordeaux cedex, représentée par Alain JUPPÉ, Maire de Bordeaux, habilité aux fins des présentes par délibération n°.... du ... reçue en Préfecture de la Gironde le ...,  
Ci-après dénommée la « Ville de Bordeaux », d'une part ;

ET

la Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, autorité administrative indépendante créée par la loi du 30 décembre 2004, 11 rue Saint-Georges 75009 Paris, représentée par son Président, Louis SCHWEITZER,

Ci-après dénommée la « HALDE » ou « haute autorité », d'autre part ;

La Ville de Bordeaux et la HALDE sont ci-après dénommées collectivement les « parties » ;

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT :

**Préambule**

La Ville de Bordeaux s'est engagée depuis plusieurs années dans une politique d'égalité de traitement et de promotion de la diversité et de l'égalité des chances sur l'ensemble du territoire communal. Pour concrétiser cet engagement, elle a créé, sur proposition du Conseil des Communautés étrangères, aujourd'hui dénommé Conseil de la Diversité, le Comité bordelais de veille et d'action contre les discriminations et pour l'égalité (Cobade).

Le Cobade est chargé auprès du Maire, au sein d'un réseau d'acteurs et de partenaires associatifs, institutionnels, publics et privés d'initier, d'impulser et de mettre en cohérence les actions de prévention, et de lutte contre les discriminations, de promotion de l'égalité et de l'égalité des chances. La Ville de Bordeaux de Bordeaux a initié en décembre 2007 le dispositif « Ré-Veille », Réseau de Veille et de Signalement des discriminations visant à mieux connaître, mieux orienter, et mieux accompagner les doléances du public, notamment en matière de discrimination, via un réseau de « correspondants de quartiers ».

La Haute autorité de lutte contre les discriminations et pour l'égalité, quant à elle, a reçu pour mission de lutter contre toutes les formes de discrimination prohibées par la loi ou un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France et d'assurer la promotion de l'égalité.

La HALDE développe notamment un réseau de correspondants locaux qui a vocation à s'étendre progressivement à l'ensemble du territoire national. Ils sont chargés de l'accueil du public s'estimant victime de discrimination, de son information, de son éventuelle orientation, de l'aider à la constitution de son dossier de réclamation en vue de l'instruction de celui-ci, de proposer ses bons offices pour contribuer à résoudre à l'amiable toute affaire dans le champ de compétence de la Halde. En Gironde, ce dispositif fait l'objet d'une convention avec le Conseil départemental d'accès au droit (CDAD).

La haute autorité s'attache par ailleurs à encourager les actions concrètes de lutte, de sensibilisation et d'information, ainsi qu'à valoriser les bonnes pratiques afin de faire évoluer les mentalités, les comportements et les pratiques professionnelles.

Ceci ayant été exposé, il a été convenu ce qui suit :

#### **Article 1<sup>er</sup> : Objet de la convention**

La HALDE et la Ville de Bordeaux ont décidé de s'engager dans un partenariat actif portant sur la promotion de l'égalité, la prévention et l'action contre les discriminations en vue, notamment, d'expérimenter des outils d'information, de formation ou d'action qui pourraient être généralisés.

Elles s'attacheront en particulier à étudier les pistes d'amélioration de l'accès au droit des victimes de discrimination.

#### **Article 2 : Informer sur la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité**

La HALDE met à disposition de la Ville de Bordeaux les informations relevant de son champ de responsabilité et de ses missions.

La Ville de Bordeaux diffuse des informations sur la HALDE, notamment par le biais de ses supports de communication (dont son site internet et...). Elle diffuse également auprès des acteurs ou publics concernés les outils d'information élaborés par la haute autorité.

La Ville accueille et soutient les manifestations organisées par la HALDE pour informer le grand public sur les discriminations et leurs droits.

#### **Article 3 : Travailler à l'amélioration des dispositifs d'accès au droit des victimes de discrimination**

La Ville de Bordeaux étudiera, avec le soutien de l'expertise de la HALDE, l'offre existante sur son territoire (en termes d'acteurs publics ou associatifs, de circuits, de dispositifs et d'outils d'information, d'accueil, d'orientation, de conseil et d'accompagnement des victimes) afin d'identifier ses points forts et ses carences.

Ce diagnostic visera à faire connaître plus largement les initiatives à fort potentiel comme à définir les pistes d'amélioration.

La HALDE, par ses correspondants locaux notamment, participe à la qualification des acteurs intervenant dans le signalement des discriminations, l'accueil et l'accompagnement des victimes.

Les correspondants locaux de la haute autorité sont associés à la mission de veille et de signalement du dispositif « Ré-Veille ».

Enfin, la Ville de Bordeaux participe à l'orientation des réclamants signalés par les correspondants locaux de la HALDE sur son territoire.

#### **Article 4 : Développer un observatoire des bonnes pratiques**

Engagée dans un programme de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité des chances, la Ville de Bordeaux tient la HALDE informée des actions qu'elle conduit.

La Ville de Bordeaux capitalise les démarches et savoirs faire développés par les acteurs associatifs, syndicaux, institutionnels, publics ou privés sur son territoire dans la lutte contre les discriminations et la promotion de l'égalité des chances, dont elle tient informée la haute autorité.

Elle peut alimenter son fonds des bonnes pratiques identifiées par la haute autorité.

#### **Article 5 : Améliorer et renforcer la connaissance des phénomènes discriminatoires**

La HALDE tient informé le Maire de Bordeaux des statistiques générales sur le nombre de réclamations et des types de discriminations qu'elle a à connaître relevant du territoire de la commune de Bordeaux.

Les parties échangeront sur les travaux de recherche (études, rapports, diagnostics) commandés ou soutenus par l'une ou l'autre. Elles pourront lancer conjointement des études sur des sujets spécifiques permettant une meilleure connaissance des phénomènes discriminatoires.

**Article 6 : Prévenir les discriminations dans le recrutement et la gestion des personnels de la Ville**

La Ville de Bordeaux prend en compte les préconisations de la HALDE concernant la prévention des discriminations dans le recrutement et la gestion de ses personnels, notamment celles du cadre de référence (dit « cadre pour agir et rendre compte ») que la haute autorité a élaboré à destination des collectivités territoriales comme outil d'auto-évaluation et d'accompagnement de l'action.

La Ville de Bordeaux rend compte par ailleurs, chaque année, à la haute autorité de son expérience de la mise en œuvre du cadre, en renseignant les indicateurs d'actions et de moyens prévus par cet outil et en proposant une analyse des réussites ou des difficultés rencontrées.

**Article 7 : Agir contre les discriminations et pour l'égalité dans l'accès aux services publics et dans les politiques publiques**

La Ville de Bordeaux s'engage à veiller à ce que les politiques publiques qu'elle met en œuvre ne créent pas de situations discriminatoires.

La HALDE apportera, en tant que de besoin, son expertise dans les groupes de travail thématiques que la Ville souhaiterait organiser sur le champ de la lutte contre les discriminations et de la promotion de l'égalité.

De même, la Ville pourra participer aux groupes de travail animés par la haute autorité lorsque leur objet entre dans ses compétences. Il pourra lui être demandé d'expérimenter les outils ainsi élaborés et de proposer une analyse des réussites et des difficultés rencontrées.

**Article 8 : Durée et évaluation de la convention**

La présente convention est conclue pour une durée de douze mois à compter de sa signature. Elle est renouvelée par tacite reconduction et sera soumise à évaluation annuelle menée conjointement par les parties afin d'analyser les résultats d'un point de vue qualitatif et quantitatif.

Elle peut être résiliée à la demande de l'une des parties sous réserve d'un préavis de trois mois.

**Article 9 : Avertissement**

La présente convention n'exempte pas la Ville de Bordeaux, les administrations et structures qui lui sont liées d'éventuelles suites en cas de saisine de la HALDE pour une situation de discrimination concernant leurs activités.

Fait à Bordeaux, le  
En deux exemplaires originaux, soit un pour chaque partie.

Les signataires :

Le Maire de Bordeaux  
Alain JUPPE

Le Président de la Halde  
Louis SCHWEITZER

